

iShares Global Healthcare Index ETF (CAD-Hedged) (XHC)

Ce document contient des renseignements essentiels sur le iShares Global Healthcare Index ETF (CAD-Hedged). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (« FNB »). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock ») au 1 866 474-2737 ou à l'adresse isharescanada_inquiries@blackrock.com ou visitez le www.blackrock.com/ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Vers le 23 mars 2026, l'indice que le FNB cherche à reproduire passera du S&P Global 1200 Health Care Canadian Dollar Hedged Index (l'« indice actuel ») au S&P Global 1200 Health Care Capped Canadian Dollar Hedged Index CAD (le « nouvel indice »). Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Dans quoi le FNB investit-il? ».

Bref aperçu

Date de création du FNB	12 avril 2011
Valeur totale au 31 janvier 2026	587,4 M\$
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,66 %
Gestionnaire du fonds	BlackRock
Gestionnaire de portefeuille	BlackRock
Sous-conseiller	BlackRock Institutional Trust Company, N.A.
Distributions	Semestrielles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 janvier 2026)

Symbole boursier	XHC
Bourse	Bourse de Toronto
Monnaie	Dollars canadiens
Volume quotidien moyen	38 363 parts
Nombre de jours de négociation	250 sur 250 jours de bourse

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 janvier 2026)

Cours du marché	59,99 \$-73,02 \$
Valeur liquidative	60,53 \$-72,62 \$
Écart acheteur-vendeur moyen	0,15 %

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB vise à fournir une croissance du capital à long terme en reproduisant, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P Global 1200 Health Care Canadian Dollar Hedged (l'« indice »), déduction faite des frais, et à couvrir, dans la mesure du possible, l'exposition aux devises qui en découle par rapport au dollar canadien. Dans les conditions normales du marché, le FNB investira principalement dans des titres d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse gérés par BlackRock ou un membre de son groupe et/ou dans des titres de capitaux propres d'émetteurs internationaux qui participent au secteur des soins de santé. L'indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière rajustée selon le flottant qui est composé des titres de sociétés à grande capitalisation de soins de santé de partout dans le monde. Le FNB tentera de couvrir l'exposition aux devises qui en découle par rapport au dollar canadien.

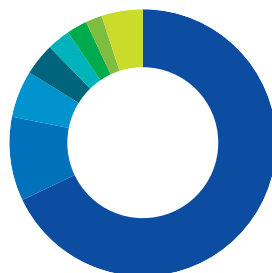
Vers le 23 mars 2026, le nouvel indice aura recours à une méthodologie de plafonnement qui limite la somme des pondérations des titres de tous les émetteurs constituants qui représentent, individuellement, plus de 5 % de la pondération du nouvel indice à un maximum de 25 % de la pondération du nouvel indice, au total.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 janvier 2026. Ces placements changeront.

Dix principaux placements (au 31 janvier 2026)**

1. ELI LILLY AND COMPANY	10,3 %
2. JOHNSON & JOHNSON	6,8 %
3. ABBVIE INC.	4,9 %
4. ROCHE HOLDING AG	4,1 %
5. ASTRAZENECA PLC	3,6 %
6. NOVARTIS AG	3,5 %
7. MERCK & COMPANY, INC	3,4 %
8. UNITEDHEALTH GROUP, INC.	3,2 %
9. THERMO FISHER SCIENTIFIC.	2,7 %
10. ABBOTT LABORATORIES	2,4 %
Pourcentage total des dix principaux placements	44,9 %
Nombre total de placements	120

Répartition des placements (au 31 janvier 2026)**



Secteur/Type de placement	Pourcentage
États-Unis	68,0 %
Suisse	10,2 %
Royaume-Uni	5,7 %
Japon	3,9 %
Danemark	2,8 %
France	2,5 %
Irlande	2,0 %
Autres	5,0 %
Trésorerie*	0,0 %
Autres éléments d'actif, moins le passif	-0,1 %

* Arrondi à moins de 0,1 %.

** En raison de son placement dans le iShares Global Healthcare ETF (« IXJ »), les placements sont exprimés en pourcentage de la valeur liquidative totale du IXJ.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BlackRock estime que la volatilité de ce FNB est « moyenne ».

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique relative aux risques dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

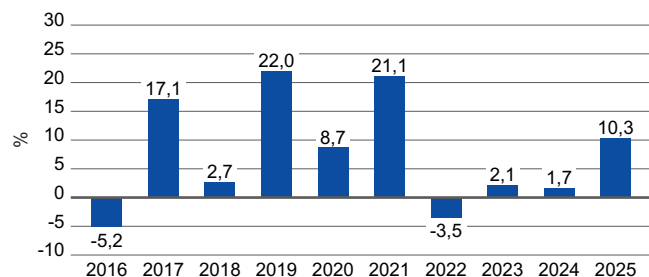
Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dix dernières années. Les frais du FNB ont été déduits du rendement¹ exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB. Il est donc possible que le rendement du FNB ne corresponde pas à celui de l'indice.

Vers le 23 mars 2026, l'indice du FNB changera. Le rendement présenté ci-dessous ne tient pas compte de cette modification apportée au FNB, et les données sur le rendement auraient été différentes si cette modification apportée au FNB avait été en vigueur pendant les périodes de mesure du rendement indiquées ci-dessous.

Rendements annuels

Ce graphique illustre le rendement des parts du FNB pour chacune des dix dernières années. Le FNB a perdu de sa valeur sur deux des dix dernières années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement pour les parts du FNB sur trois mois au cours des dix dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans le futur. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois se terminant	Si vous avez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	12,80 %	30 novembre 2025	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 128 \$
Pire rendement	-11,04 %	31 mars 2020	Votre placement diminuerait pour s'établir à 890 \$

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des parts du FNB était de 8,11 % au cours des 10 dernières années. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans les parts du FNB il y a dix ans, votre placement vaudrait maintenant 2 181 \$.

¹ Le rendement est calculé en utilisant la valeur liquidative du FNB.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

COURS DU MARCHÉ

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée l'« **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

À qui le FNB est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- recherchent une croissance du capital à long terme;
- prévoient détenir leur placement de moyen à long terme;
- visent à inclure dans l'ensemble de leur portefeuille une exposition globale à des actions de sociétés du secteur des soins de santé;
- peuvent tolérer le niveau de risque indiqué ci-dessus.

VALEUR LIQUIDATIVE

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans le présent document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 30 juin 2025, les frais du FNB s'élevaient à 0,66 % de sa valeur, ce qui correspond à 6,60 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,66 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,00 %
Frais du FNB	0,66 %

Commissions de suivi

La commission de suivi est une commission continue versée tant que vous détenez des titres du FNB. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec BlackRock ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée
161, rue Bay, bureau 2500
Toronto (Ontario) M5J 2S1

Téléphone : 416 643-4000
Sans frais : 1 866 474-2737
Courriel : isharescanada_inquiries@blackrock.com
Site Web : www.blackrock.com/ca

Standard & Poor's^{MD} et S&P^{MD} sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »). Dow Jones est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). TSX est une marque de commerce déposée de TSX Inc. (« TSX »). S&P Dow Jones Indices LLC a obtenu une licence lui permettant d'utiliser toutes ces marques de commerce et a accordé à BlackRock Fund Advisors (« BFA ») une sous-licence lui permettant de les utiliser à certaines fins, et celle-ci a accordé à son tour à un membre de son groupe, soit BlackRock, pour le compte du FNB pertinent, une sous-licence lui permettant d'utiliser ces marques. L'indice est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC dont une licence d'utilisation a été accordée à BFA et, par extension, à BlackRock et au FNB pertinent. S&P Dow Jones Indices LLC, Dow Jones, S&P et les membres de leurs groupes respectifs (collectivement, « S&P Dow Jones Indices ») et la TSX et les membres de leurs groupes respectifs ne parrainent pas le FNB, ne se prononcent pas sur celui-ci, ne vendent pas ses parts ni n'en font la promotion. Ni S&P Dow Jones Indices ni TSX ne font de déclaration concernant l'opportunité d'investir dans le FNB.

© 2026 Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée. Tous droits réservés. **ISHARES** et **BLACKROCK** sont des marques de commerce déposées de BlackRock, Inc. ou de ses filiales aux États-Unis ou ailleurs. Utilisation autorisée.